

Monsieur Jean-Pierre TOUCAS

Président de la Communauté de communes
Du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
9, rue aux Remparts
68250 ROUFFACH

Affaire suivie par
Sarah MICHEL
s.michel@rvgb.fr

Guebwiller, 26 juillet 2018

Objet : Avis du Syndicat Mixte du SCoT et du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon sur le projet de construction d'un accueil de loisirs jeunes à Rouffach.

Monsieur le Président,

Par courrier, reçu le 18 juillet 2018, vous nous avez transmis en connaissance, votre projet de construction d'un accueil de loisirs jeunes à Rouffach, dans le but de recueillir l'avis du PETR et du SCoT sur le projet.

Après analyse du dossier lors des bureaux du Syndicat Mixte du SCoT et du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon le 25 juillet 2018, il apparaît que votre projet exprime des objectifs et des options d'aménagement qui s'intègrent dans notre stratégie.

Pour rappel, votre projet est inscrit dans le cadre du contrat du ruralité du PETR signé en 2017. A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Nous nous inscrivons dans une démarche avec des engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

La construction d'un accueil de loisirs jeunes à Rouffach s'intègre dans 3 axes de notre stratégie :

- L'accès aux services publics, avec notamment l'accueil des jeunes qui est un enjeu essentiel du développement du territoire
- La revitalisation des bourgs centres, avec notamment l'affirmation de Rouffach en tant que bourg centre, lieu de vie diversifié et animé qui rayonne sur les communes aux alentours à travers les créations et l'aménagement d'équipements. Sa poursuite et son développement permettent d'assurer un maillage d'équipements, de commerces et de services avec les pôles de Colmar et Mulhouse

- Le renforcement de la cohésion sociale de notre territoire par la mise à disposition d'un lieu d'échanges, de rencontres, de loisirs pour les jeunes.

Ce projet s'intègre dans la politique mise en œuvre par la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (CCPAROVIC) en termes d'animation jeunesse.

Par ailleurs, dans l'armature urbaine du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, la commune de Rouffach est identifiée comme un pôle d'ancrage. Son développement est nécessaire à l'équilibre du territoire et doit permettre d'harmoniser les fonctions urbaines présentes à l'échelle du SCoT. Ainsi, la poursuite d'un développement adapté de ce pôle d'ancrage permet d'assurer un maillage d'équipements, de commerces, de services et d'entreprises de proximité.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, votre projet contribue à l'attractivité de la centralité de Rouffach, il s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain et de densification puisqu'il s'agit d'une réhabilitation du site existant. En effet, le projet est implanté à proximité immédiate d'autres infrastructures (gymnase, collège, salle polyvalente...). L'emplacement envisagé est situé dans l'emprise actuelle du Groupe scolaire Xavier Gerber à Rouffach, à proximité immédiate du Collège, du Groupe scolaire, des infrastructures sportives et de loisirs, et du centre-ville.

Au vu de l'ensemble de ces observations, le SCoT et le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon ne peuvent qu'émettre un avis favorable.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du PETR



Marc JUNG

Le Président du SCoT



Michel HABIG